

**PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**INSTALLATIONS CLASSÉES**  
**POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**  
**Bureau de l'environnement**

(tél. 02 47 33 13 24)

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Une consultation du public est ouverte du lundi 3 septembre 2018 au lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 sur le territoire de la commune de Marçay relativement à la demande d'enregistrement présentée par la S.A.R.L. A.X.I.S. en vue de l'exploitation au lieu-dit « La Fennetrie » à Marçay d'une installation de méthanisation d'effluents d'élevage et de déchets végétaux d'industries agroalimentaires.

Ce projet relève des rubriques n° 2781-1-b et 2910-C-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie de Marçay et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, les lundis, mercredis et vendredis, de 9 h à 12 h.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Marçay ou les adresser en préfecture, par lettre (Préfecture d'Indre-et-Loire – Bureau de l'environnement – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique ([pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant en objet « consultation Axis ») pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par la S.A.R.L. A.X.I.S.